



date limite : 31 juillet 2016

Bourses d'écriture et de traduction 2016

Cette année, le dispositif des bourses d'écriture et de traduction s'ouvre aux auteurs de la grande région Auvergne – Rhône-Alpes. Les dossiers sont reçus jusqu'au 31 juillet !

Les écrivains et les traducteurs résidant en Auvergne – Rhône-Alpes depuis plus d'un an, ayant publié au moins une fois à compte d'éditeur, peuvent présenter leur candidature pour l'attribution d'une bourse d'écriture.

Ces aides, attribuées par la Drac et la Région Auvergne – Rhône-Alpes, avec le concours de l'Arald, ont pour objectif de contribuer à "donner du temps" à des écrivains pour mener à bien un projet d'écriture et de publication. Les scénaristes et/ou scénaristes/illustrateurs de bande dessinée peuvent également bénéficier des bourses de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de mener à bien un projet d'écriture et de publication.

La date limite pour déposer des demandes de bourses d'écriture et de traduction est fixée au 31 juillet 2016. Les modalités de candidature sont présentés dans le document ci-dessous.

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/article-57584c0bd62eb>